

FIN DES TRAVAUX ET RÉCEPTION



- Procéder à une désinfection des surfaces de contact direct de la zone d'intervention, excepté si cette désinfection est à la charge du client (à définir au préalable).



- Respecter les procédures permettant d'enlever les EPI non jetables en sécurité, les placer dans un sac fermé individuel.

- Mettre dans un sac fermé tout consommable souillé afin de les jeter après le départ du chantier.

- Réception :

La signature du PV de réception :

- faire la réception en respectant la distanciation et le port des masques et des gants jetables (client et intervenant[s]) ;
- si besoin d'une signature chacun devra avoir son stylo ;

- laisser le PV de réception signé par le client et prendre une photo du document avec un smartphone ;
- privilégier le reportage photo qui montre les différentes étapes du chantier, les mesures de protection et de sécurité déployées, les nettoyages réalisés = PV de réception pour le particulier.

Le règlement du solde de la mise en œuvre :

- privilégier le paiement du solde de la prestation par virement bancaire.

Si le protocole de sécurité sanitaire de l'entreprise n'est pas respecté par le client, l'intervention doit immédiatement être arrêtée. L'entreprise devra alors quitter le logement et formaliser par écrit l'arrêt prématuré de l'intervention du fait du non-respect du protocole par le client.